

## AVENANT N° 1 AU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIAL 2019

/...

### ART. 4 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

L'accueil administratif et technique sera ouvert la veille de la course de **13 h à 16 h30 mn (selon le tableau ci-dessous)** et le matin de la course **de 8 h à 8 h30 mn.**

13 h 00 .....	Elites
13 h 10 .....	Experts
13 h 15 .....	Seniors 1
13 h 30 .....	Open
13 h 55 .....	Seniors 2
14 h 25 .....	Féminines
14 h 30 .....	Espoirs 3 et 4
14 h 40 .....	Vétérans
15 h 00 .....	Critérium
15 h 15 .....	E-Trial

#### 4.1 – Accueil administratif

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- pour les concurrents, leur licence correspondante (**NTR, NCO ou internationale délivrée par la FFM**) pour l'année en cours,
- pour les suiveurs (LAP, LES, NTR, NCO, internationale délivrée par la FFM, NET, **ETR**),
- leur CASM pour les épreuves sur des terrains.

**Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation sont acceptés. Ils seront classés à l'épreuve, mais ne marqueront en aucun cas de points au Championnat de France.**

Un pilote régulièrement engagé qui, en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, ne pourrait se présenter aux horaires indiqués dans la réglementation, devra prévenir le responsable des engagements avant 16 h 30 mn, la veille de la manifestation.

/...

Paris, le 27 mars 2019